



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Direction B - Investissement, Transport innovant et durable
B.2 - Politique d'Investissement dans le transport

Bruxelles, le
MOVE.B.2/OS/JB (2019)5832503

M. Georges MANAUT
co-président de l'Association Contre la
Réouverture d'Oloron Canfranc
(CROC)
Impasse du Gave
64400 Gurmençon

e-mail : manaut.georges@wanadoo.fr

Cher Monsieur,

Vous avez souhaité attirer l'attention de Mme la Commissaire Violeta Bulc sur le projet de réouverture de la ligne ferroviaire transfrontalière Bedous – Canfranc.

La ligne transfrontalière de chemin de fer Pau-Canfranc-Saragosse est identifiée comme chaînon manquant du réseau transeuropéen de transport global Règlement UE No 1315/2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport. C'est à ce titre que des actions relatives à ce projet sont éligibles pour des subventions dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Les demandes de subventions MIE font l'objet d'une validation par l'Etat Membre concerné.

Une subvention du MIE a été accordée en 2016 pour des études concernant la liaison (Action 2016-EU-TA-0210-S: mise en place du chaînon manquant entre la France et l'Espagne : Etudes pour la réhabilitation de la section ferroviaire transfrontalière Pau-Saragosse¹).

Les bénéficiaires de cette action sont le Ministère français de la Transition écologique et solidaire, la région Nouvelle-Aquitaine, le Ministère espagnol de Fomento, le gouvernement d'Aragon et le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire ADIF.

L'action couvre des études visant à préparer la phase de conception et les auditions publiques nécessaires au lancement des travaux de réouverture de la ligne transfrontalière et de la connexion avec les pôles logistiques régionaux de Saragosse et de Huesca.

¹ <https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-transport/2016-eu-ta-0210-s>

La date de début de l'action est le 01/07/2017 et la date de fin est le 31/12/2020. Le total estimé des coûts éligibles de l'action s'élève à 14.710.000 EUR et le cofinancement total du MIE à 7.355.000 (50%).

L'action a actuellement pris du retard au niveau des études de convergence destinées à garantir l'interopérabilité du trafic transfrontalier, mais selon les informations reçues ce retard n'excéderait pas une année.

Vous trouverez en pièce jointe copie de la convention de subvention qui détaille des activités prévues et leur calendrier comme demandé.

Le co-financement de ces études ne préjuge pas du co-financement éventuel de la phase travaux qui devra faire l'objet d'une demande séparée tenant compte du résultat des études.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à propositions 2019, une demande de subvention a été soumise par le Ministère français de la Transition écologique et solidaire, la région Nouvelle-Aquitaine, le Ministère espagnol de Fomento et le gouvernement d'Aragon, concernant spécifiquement le tunnel ferroviaire du Somport.

L'évaluation de l'appel à proposition est en cours et les résultats seront rendus public début octobre 2019.

Concernant les activités réalisées dans le cadre du projet CANFRANEUS avec le soutien du FEDER, un descriptif est disponible sous le lien ci-dessous². Le programme étant géré de façon décentralisé, les demandes d'information doivent être adressées au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier Silla
Chef d'unité

Annexe: Convention de subvention - 2016-EU-TA-0210-S

²<https://www.poctefa.eu/fr/liste-des-projets-programmes/listes-de-projets/detail-du-projet/?IdProyecto=1581fa5e-3572-4167-9f4a-8b29060347db>